



SERVIOR – Établissement Public

**« Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Comptes annuels
au 31 décembre 2017
et
rapport du Réviseur
d'Entreprises Agréé

Table des matières

	Pages
Rapport de gestion	1 - 4
Rapport du réviseur d'entreprises agréé	5 - 7
Comptes annuels	
- Bilan	8 - 9
- Compte de profits et pertes	10
- Annexe	11 - 27

Luxembourg, le 28 mars 2018

Rapport de Gestion

SERVIOR - établissement public «Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées», créé par la loi modifiée du 23 décembre 1998, gère 15 structures d'hébergement à savoir 8 centres intégrés pour personnes âgées (CIPA) à Bofferdange, Dudelange, Echternach, Esch-sur-Alzette, Howald, Niederkorn, Luxembourg-ville et Rumelange, 6 maisons de soins (MS) à Differdange, Echternach, Diekirch, Wiltz et deux à Vianden, ainsi qu'une structure d'appartements encadrés pour personnes âgées à Troisvierges et un centre psycho-gériatrique à Wiltz.

L'année 2017, qui a été importante pour SERVIOR, a amorcé sa transformation dans un secteur en pleine évolution (technicité accrue des métiers, nouvelles réglementations, etc.) et le vieillissement démographique de la population se poursuivant, SERVIOR se voit confronté d'une part à une augmentation de la demande des services d'assistance aux personnes âgées dû aux besoins changeants des clients en termes de changement de leur état de santé et d'exigences des clients et familles, et d'autre part à une augmentation de la concurrence.

Considérant ces enjeux et les nombreux défis à relever les prochaines années, le Conseil d'administration a décidé fin 2017, après consultation des cadres, de mettre en place début 2018 une nouvelle gouvernance plus réactive et plus transparente permettant de moderniser le processus décisionnel et d'optimiser le fonctionnement interne.

Résultat

Pour revenir à l'exercice 2017, celui-ci se caractérise par une augmentation du chiffre d'affaires avec une progression de 2,04% pour atteindre EUR 146.436.853.

Le chiffre d'affaires de l'entreprise est généré principalement par les activités suivantes :

- l'hébergement et la prise en charge de personnes âgées ;
- l'encadrement et les soins des personnes âgées hébergées notamment dans le cadre de l'assurance dépendance ;
- le service repas sur roues (livraison de repas au domicile des personnes âgées) ;
- la prise en charge et l'encadrement au centre psycho-gériatrique (CPG).

La somme du bilan a atteint en 2017 EUR 214.142.003, ce qui représente une progression d'EUR 13.802.325 par rapport à l'année précédente.

Cette augmentation du chiffre d'affaires et du résultat est en partie imputable au déclenchement de l'indice à la consommation au 1^{er} janvier 2017 ainsi qu'à la hausse du tarif horaire de l'assurance dépendance.

Grâce à la gestion très prudente de SERVIOR l'exercice 2017 a pu être clôturé avec un résultat positif d'EUR 9.307.441 (EUR 2.957.954 en 2016) représentant 6,36% du chiffre d'affaires. Néanmoins le résultat est composé d'éléments exceptionnels et uniques tels que la reprise sur provisions constituées pour la convention collective du secteur d'aide et de soins et du secteur social, ainsi que la cotisation à l'allocation de famille qui n'est plus due à partir de 2017. Considérant ces éléments non récurrents le résultat réalisé est comparable à celui de l'année précédente.

Activités liées aux soins et à l'encadrement des personnes âgées hébergées dans le cadre de l'assurance dépendance et l'assurance maladie

A l'instar des exercices précédents, les recettes réalisées dans le cadre de l'assurance dépendance et de l'assurance maladie constituent avec 59,7% l'élément majeur du chiffre d'affaires de SERVIOR en 2017.

Au niveau du tarif horaire (valeur monétaire) appliqué en 2017 pour tout le secteur des Etablissements à séjour continu (ESC), suite aux négociations entre la Caisse Nationale de Santé (CNS) et la Fédération des Organismes Prestataires d'Aides et de Soins (COPAS), une augmentation du tarif de 1,05% a été opérée au 1^{er} janvier 2017.

SERVIOR a procédé à la vérification des tests de plausibilité avec la CNS ; ces tests constituent l'outil de contrôle de la CNS entre la somme des actes facturés et le personnel à disposition pour prester les actes mis en facturation. Les provisions pour couvrir un risque potentiel de remboursement de certains actes liquidés mais non encore admis par l'assurance dépendance relatifs aux années 2013 à 2017 s'élèvent à EUR 6.307.100 (EUR 7.494.300 en 2016).

Activités liées à l'hébergement et à la prise en charge des personnes âgées et activités connexes

Les recettes liées à l'activité de l'hébergement représentent 39,7% du chiffre d'affaires et constituent le 2^{ème} pilier majeur des recettes de SERVIOR.

En 2017, SERVIOR a su offrir un hébergement à quelque 1.650 personnes âgées. Le taux d'occupation global dans les structures avoisine les 99%. L'âge moyen des pensionnaires est de 85,20 ans. La durée de séjour moyenne des pensionnaires dans les structures de SERVIOR était de 3,2 ans en 2017.

Comme amorcé au cours de l'année 2016, SERVIOR a davantage intensifié sa collaboration avec les hôpitaux. Il en résulte que 53,66% des admissions sont consécutives à une hospitalisation.

Bien que le marché du service de repas sur roues reste très concurrentiel, quelque 144.000 repas ont été livrés auprès de 28 communes à travers le pays, représentant une augmentation de 6% par rapport à l'année précédente. Ce service proposé s'adresse aux personnes âgées souhaitant se faire livrer des repas sains et équilibrés à leur domicile et permet à SERVIOR de créer un premier contact avec d'éventuels futurs clients.

Constructions

Du côté du parc immobilier de SERVIOR, l'application de la politique de modernisation des structures existantes se poursuit, se traduisant par le remplacement des structures non conformes aux standards actuellement en vigueur par des centres modernes et adaptés. L'exercice 2017 fut marqué par de nombreuses études et analyses permettant de réaliser surtout des avancées sur les projets de Bascharage et Differdange.

Dans ce contexte, il est à noter que l'article 39 du budget étatique de 2018, prorogé d'une durée de dix ans l'article 17 de la loi modifiée du 23 décembre 1998, prévoit que l'Etat prenne en charge le coût de la construction, de l'aménagement, des transformations et des extensions des structures affectées par l'Etat à SERVIOR.

Enfin, en 2017, SERVIOR a réalisé des investissements et entretiens propres à hauteur de EUR 6.178.000 dans les structures existantes, affectées par l'Etat à SERVIOR dont une partie majoritaire reviendrait normalement au propriétaire.

Ressources humaines

SERVIOR figure parmi les vingt plus importants employeurs du Luxembourg avec un effectif de 1.865 agents (1.866 agents fin 2016). Un total de 89 nouveaux agents sous contrat à durée indéterminée (81 agents en 2016) ont intégré SERVIOR en 2017.

En octobre 2017, la nouvelle convention collective qui régit le secteur d'aide et de soins et du secteur social SAS fut déclarée d'obligation générale. A côté d'une augmentation du point indiciaire de 1,5%, les nouveaux textes apportent des changements au niveau de l'organisation du travail et introduisent également une nouvelle classification des carrières avec des rémunérations différentes.

Plus des deux tiers de l'effectif travaillent dans le domaine des soins et de l'encadrement (1.303 salariés soit 69,87%). Le personnel de l'économie domestique (cuisine, restauration et ménage) représente 19,79% et les 10,35% restants se répartissent sur les volets administration et technique.

Afin de bien préparer l'avenir et d'être en mesure de prester des services de qualité aujourd'hui comme dans le futur, SERVIOR continue à investir dans ses collaborateurs. Ainsi, en 2017, un volume de 40.294 heures de formation a été effectué et ceci à tous les niveaux et pour l'ensemble des métiers que propose SERVIOR.

Principaux défis et incertitudes

Le contexte concurrentiel, qui a vu apparaître ces derniers temps de nouveaux prestataires sur le marché, induit d'une part un accroissement des capacités d'accueil et d'autre part une augmentation de l'offre respectivement du nombre de lits au niveau des structures existantes.

Cette augmentation du marché, qui offre un choix plus vaste au futur client, est la raison pour laquelle SERVIOR prévoit de développer une nouvelle stratégie de communication et de publicité pour se distinguer des autres prestataires.

Il est également prévu de lancer des enquêtes de satisfaction auprès des clients et collaborateurs dans le but d'entrer dans un processus participatif et de pouvoir considérer au maximum leurs exigences et leurs besoins.

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle réforme de l'assurance dépendance au 1^{er} janvier 2018, une des priorités pour SERVIOR sera d'implémenter les modalités de la réforme au niveau du fonctionnement de l'établissement. Il s'agira de former toutes les personnes concernées, mais essentiellement le personnel soignant aux nouvelles règles applicables en la matière tout en garantissant une prestation de qualité suivant la philosophie de SERVIOR.

Le fait que les éléments techniques ne soient pas clairement définis à l'heure actuelle rend difficile la mise en œuvre de la réforme assurance dépendance tant sur le plan technique qu'informatique et pourront au cours de l'exercice 2018 poser un problème au niveau de la gestion financière et autres, constituant ainsi un risque non négligeable pour SERVIOR.

La réforme de l'assurance dépendance nécessite également d'importants développements au niveau des outils informatiques en place afin de permettre de pouvoir documenter les nouvelles normes en matière de soins et de pouvoir effectuer la facturation avec la CNS. De nouveaux indicateurs et contrôles devront être implémentés pour assurer l'accompagnement de la réforme et être en mesure de réagir en temps utile.

En raison de la mise en application de l'accord salarial au niveau de la fonction publique au 1^{er} janvier 2018, qui prévoit une augmentation de l'indice de base des rémunérations de 1,5%, un impact au niveau de la masse salariale est à attendre du fait que cet accord sera transposé au niveau de la convention collective de travail du secteur d'aide et de soins et du secteur social.

Par ailleurs, le secteur est en attente d'une réforme du cadre légal et réglementaire du volet personnes âgées de la loi dite ASFT qui pourra entraîner des changements de l'exploitation des différents services offerts par SERVIOR. En tant qu'entreprise novatrice, SERVIOR devra s'adapter à cette nouvelle donne entraînant des adaptations éventuelles au niveau du cadre légal de l'établissement, voire de l'organisation interne de SERVIOR.

En ce qui concerne le parc immobilier et plus particulièrement les projets de construction, la procédure légale avec notamment le dépôt des projets de loi pour la construction de la maison de soins à Bascharage et de la maison de soins à Differdange devra suivre son cours.

La rénovation et le financement des anciens bâtiments constituent également un défi majeur, dans le sens que ces bâtiments doivent être rénovés ou remplacés dans un délai raisonnable sous peine d'une perte d'attractivité entraînant à terme une perte de clientèle.

Au niveau des financements des constructions qui demeurent à charge de SERVIOR, une incertitude persiste quant à l'évolution future des taux d'intérêt.

Tout en tenant compte des incertitudes qui régissent le secteur, ci-dessous mentionnées, SERVIOR a pris la décision de ne pas ajuster ses prix de pension par rapport à l'année 2016.

Dans ce contexte, il est également fait référence aux notes relatives aux comptes annuels.

Aucun événement important qui pourrait avoir un impact significatif sur la situation financière de l'établissement n'est intervenu depuis la clôture des comptes.

Conclusion

Fort de sa nouvelle gouvernance, SERVIOR mettra tout en œuvre pour faire face aux nombreux défis, y compris la concurrence, qui s'inscrivent à l'horizon de 2018, et ce tout en garantissant à ses clients actuels et futurs - conformément à son leitmotiv "*Den Alter Liewen*" - des services de qualité.

Pour SERVIOR



Dan THEISEN
Vice-président
du Conseil d'Administration



Héloïse BOCK
Présidente
du Conseil d'Administration

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Au Conseil d'Administration
SERVIOR – Etablissement Public
Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées
1, plateau du Rham
L-2427 Luxembourg

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de SERVIOR – Etablissement Public « Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées » comprenant le bilan au 31 décembre 2017 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de l'Etablissement Public au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISA ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces lois et normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de l'Etablissement Public conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Conseil d'Administration et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers c'est au Conseil d'Administration qu'incombe d'évaluer la capacité de l'Établissement Public à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider l'Établissement Public ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Établissement Public ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Établissement Public à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener l'Établissement Public à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion est en concordance avec les états financiers et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé



Jeannot Weyer

Luxembourg, le 28 mars 2018

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Bilan au 31 décembre 2017
(exprimé en EUR)

ACTIF	Notes	2017	2016
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	2, 3		
Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été:			
a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3		417.507,54	528.948,20
Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours		25.584,78	17.864,64
Immobilisations corporelles	2, 4		
Terrains et constructions		99.583.317,51	102.626.926,14
Installations techniques et machines		4.198.062,42	4.270.745,20
Autres installations, outillage et mobilier		4.311.857,42	4.368.572,43
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		1.606.596,51	1.401.084,86
		<u>110.142.926,18</u>	<u>113.214.141,47</u>
Actif circulant			
Créances			
Créances résultant de ventes et prestations de services dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	2, 5	14.071.793,74	9.216.428,23
Créances envers des Institutions Publiques dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	5	3.640.817,28	4.638.017,49
Autres créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	5	86.051,27	58.518,92
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse		<u>85.777.273,62</u>	<u>72.634.351,03</u>
		103.575.935,91	86.547.315,67
Comptes de régularisation		<u>423.141,30</u>	<u>578.220,79</u>
TOTAL DU BILAN (ACTIF)		<u>214.142.003,39</u>	<u>200.339.677,93</u>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Bilan au 31 décembre 2017
(exprimé en EUR)
(suite)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		2017	2016
Capitaux propres			
Capital souscrit	6	9.688.589,46	9.688.589,46
Autres réserves, y compris la réserve de juste valeur			
autres réserves disponibles	6	10.000.000,00	10.000.000,00
Résultats reportés		38.933.707,44	35.975.753,85
Résultat de l'exercice		9.307.440,99	2.957.953,59
Subventions d'investissement en capital	2, 4, 7	65.139.959,95	68.981.902,37
Subventions Fondation Aide et Assistance aux Personnes Âgées	2, 7	4.909.060,87	5.138.277,87
		<u>137.978.758,71</u>	<u>132.742.477,14</u>
Provisions			
Provisions pour grosses réparations	8	14.677.018,96	13.021.978,96
Provisions pour impôts		11.270.000,00	6.510.000,00
Autres provisions		<u>10.997.359,83</u>	<u>11.478.854,59</u>
		36.944.378,79	31.010.833,55
Dettes			
Dettes envers des établissements de crédit	9		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		1.026.491,32	1.016.726,97
dont la durée résiduelle est supérieure à un an		13.767.531,55	14.794.160,74
Dettes envers des clients			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		3.928.524,07	3.880.827,92
Dettes sur achats et prestations de services			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		7.271.030,21	3.991.808,48
Dettes envers des Institutions Publiques			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		3.505.607,81	889.113,10
Autres dettes			
Dettes fiscales		1.776.303,35	1.867.200,74
Dettes au titre de la sécurité sociale		2.306.526,05	2.450.523,08
Autres dettes			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		<u>165.112,97</u>	<u>4.151.334,06</u>
		33.747.127,33	33.041.695,09
Comptes de régularisation	7	5.471.738,56	3.544.672,15
TOTAL BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)		<u>214.142.003,39</u>	<u>200.339.677,93</u>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Compte de profits et pertes
pour l'exercice clos le 31 décembre 2017
(exprimé en EUR)

	Notes	2017	2016
Chiffre d'affaires net	2, 10	146.436.853,33	143.507.189,43
Autres produits d'exploitation	1, 7, 11	9.589.210,32	7.525.139,59
Matières premières et consommables et autres charges externes		(29.977.839,53)	(30.989.678,50)
Matières premières et consommables		(11.289.565,00)	(11.236.915,03)
Autres charges externes		(18.688.274,53)	(19.752.763,47)
Frais de personnel	8, 12	(100.485.643,62)	(100.512.611,97)
Salaires et traitements		(88.420.602,88)	(87.219.300,13)
Charges sociales		(12.065.040,74)	(13.293.311,84)
couvrant les pensions		(6.392.555,89)	(6.256.739,55)
autres charges sociales		(5.672.484,85)	(7.036.572,29)
Corrections de valeur	3, 4	(8.728.834,30)	(8.826.071,19)
sur frais d'établissements immobilisations corporelles et incorporelles		(8.554.430,30)	(8.700.723,19)
sur éléments de l'actif circulant		(174.404,00)	(125.348,00)
Autres charges d'exploitation	1, 8	(2.522.919,06)	(2.641.552,88)
Autres intérêts et autres produits financiers		59.883,65	99.422,88
autres intérêts et produits financiers		59.883,65	99.422,88
Intérêts et autres charges financières		(303.269,80)	(313.883,77)
autres intérêts et charges financières		(303.269,80)	(313.883,77)
Impôts sur le résultat		(4.760.000,00)	(4.890.000,00)
Résultat après impôts sur le résultat		9.307.440,99	2.957.953,59
Résultat de l'exercice		9.307.440,99	2.957.953,59

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2017
(exprimé en EUR)
(suite)

1 Organisation et objet de l'établissement

Par la loi du 23 décembre 1998 (modifiée par la loi du 22 décembre 2000) (la « Loi ») a été créé un établissement public sous la dénomination de Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées (« l'Établissement ») avec effet au 1^{er} janvier 1999.

L'Établissement, sous la tutelle du Ministère de la Famille et de l'Intégration (le « Ministère de Tutelle »), a pour mission de créer, de reprendre et de gérer des structures d'accueil, de prise en charge, d'assistance et de consultation au bénéfice de personnes âgées valides ou invalides présentant notamment des problèmes physiques, psychiques ou sociaux.

Au moment de la mise en vigueur de la Loi, l'Établissement a repris la gestion des centres intégrés de l'État pour personnes âgées de Bofferdange, Dudelange, Echternach, Esch-sur-Alzette, Mertzig, Niedercorn, Rumelange, Vianden, Wiltz et des foyers de jour de l'État ainsi que du Centre du Rham, section regroupant les maisons de retraite et les foyers pour personnes âgées ou handicapées.

Conformément à la loi du 22 décembre 2000 portant :

- a) Sur la reprise de l'Établissement Public « Centres de Gériatrie » par l'Établissement Public « Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées » ; et
- b) Sur la modification de la loi du 23 décembre 1998 portant création de deux Établissements Publics dénommés « Centres de Gériatrie » et « Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées ».

L'Établissement Public « Centres de Gériatrie », représentant quatre maisons de soins, est repris par et incorporé dans l'Établissement, sous la tutelle du Ministre ayant dans ses attributions la famille. Cette loi est entrée en vigueur en date du 3 janvier 2001.

Le siège social de l'Établissement est établi à Luxembourg 1, plateau du Rham.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se clôturer le 31 décembre.

En date du 26 juillet 2001, l'Établissement avait signé une convention avec l'Administration Communale de Hesperange confiant à l'Établissement, selon les modalités fixées par la convention susmentionnée, l'exploitation du centre intégré pour personnes âgées de la Commune de Hesperange (le « CIPA Beim Klouschter »). La convention avait été conclue pour une durée de 10 ans. Le 21 août 2012, l'Établissement a signé un avenant à la convention avec la Commune de Hesperange pour une nouvelle période de 10 ans, applicable à partir du 9 décembre 2012.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2017
(exprimé en EUR)
(suite)

2 Résumé des principales règles d'évaluation

Présentation des comptes annuels

L'Établissement tient ses livres en Euro (« EUR »). Les comptes annuels ci-joints ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises, les règles définies au titre II de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, et en accord avec les principes comptables généralement admis au Luxembourg.

En conformité avec la loi et plus particulièrement son article 29(2), la présentation des comptes annuels tient compte de la spécificité des activités de l'Établissement.

Les règles comptables sont appliquées dans le respect du principe de la continuité de l'exploitation.

L'Établissement utilise notamment les règles d'évaluation suivantes :

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement en fonction de leur durée estimée d'utilisation au taux suivant :

Concessions, brevets, licences et marques, ainsi que droits
et valeurs similaires s'ils ont été:

a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3 20 - 33 %

b) Immobilisations corporelles

b.1) Actifs immobiliers

L'Établissement distingue les biens immobiliers qui lui ont été affectés par l'État et les biens immobiliers acquis par l'Établissement.

Conformément à l'article 6 de la Loi, les biens immobiliers, terrains à construire, bâtiments construits ou en voie de construction ou de planification ainsi que leurs équipements ont été affectés par l'État à l'Établissement dans l'intérêt de la réalisation de sa mission.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2017
(exprimé en EUR)
(suite)

2 Résumé des principales règles d'évaluation (suite)

Toutefois, le Conseil d'Administration de l'Établissement a décidé de ne pas inscrire lesdits éléments à l'actif des comptes annuels de l'Établissement, tel que reflété dans le bilan d'ouverture, parce que l'affectation des éléments d'actifs tels que définie par la Loi n'a pas donné implicitement lieu à un transfert de propriété desdits éléments et le changement de propriétaire n'a pas été enregistré au cadastre.

Les immobilisations corporelles acquises par l'Établissement après le 1er janvier 1999 sont portées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée présumée d'utilisation.

b.2) Actifs mobiliers

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition, qui comprend les frais accessoires, ou au coût de revient. Les biens dont la valeur d'acquisition est inférieure à 870,00 sont directement amortis et repris au compte de profits et pertes.

b.3) Corrections de valeur

Le coût d'acquisition des biens immobiliers et mobiliers, inscrits par l'Établissement à l'actif du bilan est amorti linéairement sur base de leur durée de vie estimée aux taux annuels suivants :

Constructions	3 - 20 %
Installations techniques, machines et outillages	10 - 33 %
Mobilier et matériel roulant	10 - 33 %

b.4) Subventions de l'État

Les subventions relatives à l'acquisition d'immobilisations corporelles inscrites par l'Établissement à l'actif du bilan sont inscrites dans les capitaux propres au bilan et amorties au même taux que les investissements auxquels elles se rapportent afin que la reprise des subventions s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des immobilisations corporelles acquises au moyen de ces subventions (Note 7).

b.5) Prise en charge par l'État du coût de la construction, de l'aménagement, des transformations et des extensions des immeubles affectés par l'État

Conformément à l'article 17 de la Loi et la convention-cadre du 6 avril 2000 (modifiée le 19 décembre 2003) relative à la propriété, la gestion et la politique d'entretien et de construction des immeubles affectés par l'État à l'Établissement (la « Convention »), conclue entre l'Établissement, le Ministre de la Famille et de l'Intégration, le Ministre des Travaux Publics ainsi que le Ministre du Trésor et du Budget, l'État a pris en charge pendant 10 ans, à partir du 1er janvier 1999, le coût de la construction, de l'aménagement, des transformations et des extensions des immeubles affectés à l'Établissement. Par la loi budgétaire de l'État pour 2008, l'État a renouvelé son engagement pour une période de 10 ans, à partir du 1er janvier 2009. Au vu de l'envergure et du nombre de projets, une reconduction de 10 ans à partir du 1er janvier 2019 a été intégré dans la loi budgétaire de l'Etat pour 2018.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2017
(exprimé en EUR)
(suite)

2 Résumé des principales règles d'évaluation (suite)

c) Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Des corrections de valeur sont enregistrées pour tenir compte des risques spécifiques de non-recouvrement. La charge correspondante a été inscrite dans le poste « Corrections de valeur sur éléments de l'actif circulant ». Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

Au moment de la clôture, des créances envers l'Assurance Dépendance sont estimées de façon prudente par l'Établissement sur base des informations disponibles. Des régularisations éventuelles au moment de l'établissement des décomptes finaux par l'Assurance Dépendance sont enregistrées, le cas échéant, dans le compte de profits et pertes sous la rubrique « Chiffre d'affaires net » (Note 10).

d) Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement respective.

e) Conversion des comptes exprimés en devises étrangères

À l'exception de l'actif immobilisé, les éléments de l'actif exprimés dans une devise autre que l'Euro sont valorisés individuellement au plus bas de la valeur au cours de change historique ou de la valeur au cours de change de fin d'année.

Les éléments du passif exprimés dans une devise autre que l'Euro sont valorisés individuellement au plus élevé de la valeur au cours de change historique ou de la valeur du cours de change de fin d'année.

Les pertes de change non réalisées ainsi déterminées sont enregistrées au compte de profits et pertes. Les bénéfices de change non réalisés ne sont pas reconnus.

Les transactions dans une devise autre que l'Euro sont converties au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les bénéfices et les pertes de change réalisés sont enregistrés au compte de profits et pertes.

f) Dons monétaires

Les dons monétaires sont enregistrés au compte de profits et pertes sous le poste « Chiffres d'affaires net ».

g) Provisions

Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2017
(exprimé en EUR)
(suite)

2 Résumé des principales règles d'évaluation (suite)

Des provisions sont également constituées pour couvrir des charges qui trouvent leur origine dans l'exercice ou dans un exercice antérieur et qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à la date de leur survenance.

3 Immobilisations incorporelles

Les mouvements dans les immobilisations incorporelles pour l'année se terminant au 31 décembre 2017 ont été les suivants :

Coût d'acquisition	Concessions, brevets, licences et marques	Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	Total
Coût d'acquisition au début de l'exercice	2.074.462,90	-	2.074.462,90
Entrées au cours de l'exercice	105.867,21	50.131,38	155.998,59
Sorties au cours de l'exercice	-	-	-
Transferts de l'exercice	24.546,60	(24.546,60)	-
Coût d'acquisition à la fin de l'exercice	2.204.876,71	25.584,78	2.230.461,49
Corrections de valeur			
Corrections de valeur au début de l'exercice	(1.545.514,70)	-	(1.545.514,70)
Corrections de valeur de l'exercice	(241.854,47)	-	(241.854,47)
Reprises des sorties de l'exercice	-	-	-
Transferts de l'exercice	-	-	-
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	(1.787.369,17)	-	(1.787.369,17)
Valeur nette comptable à la fin de l'exercice	417.507,54	25.584,78	443.092,32

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2017
(exprimé en EUR)
(suite)

4 Immobilisations corporelles

Les mouvements dans les immobilisations corporelles pour l'année se terminant au 31 décembre 2017 se présentent comme suit :

Coût d'acquisition	Terrains et constructions	Installations techniques et machines	Autres installations, outillages et mobilier	Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	Total
Coût d'acquisition au début de l'exercice	125.993.080,15	15.770.216,84	21.248.973,01	1.418.949,50	164.431.219,50
Entrées au cours de l'exercice	1.212.350,03	1.339.601,99	730.472,31	2.114.530,05	5.396.954,38
Sorties au cours de l'exercice	(14.654,89)	-	(21.893,80)	(50.131,38)	(86.680,07)
Transferts de l'exercice	1.656.746,68	73.360,15	146.644,83	(1.876.751,66)	-
Coût d'acquisition à la fin de l'exercice	128.847.521,97	17.183.178,98	22.104.196,35	1.606.596,51	169.741.493,81
Corrections de valeur					
Corrections de valeur au début de l'exercice	(23.366.154,01)	(11.499.471,64)	(16.880.400,58)	-	(51.746.026,23)
Corrections de valeur de l'exercice	(5.900.209,53)	(1.485.644,92)	(926.721,35)	-	(8.312.575,80)
Reprises des sorties de l'exercice	2.159,08	-	14.783,00	-	16.942,08
Transferts de l'exercice	-	-	-	-	-
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	(29.264.204,46)	(12.985.116,56)	(17.792.338,93)	-	(60.041.659,95)
Valeur nette comptable à la fin de l'exercice	99.583.317,51	4.198.062,42	4.311.857,42	1.606.596,51	109.699.833,86

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2017
(exprimé en EUR)
(suite)

5 Créances

a) Créances résultant de ventes et prestations de services

Au 31 décembre 2017, le total des créances s'élevant à 14.071.793,74 (2016: 9.216.428,23), se compose comme suit :

	2017	2016
Créances sur clients	5.137.405,16	4.798.594,22
<i>dont provisions pour créances douteuses</i>	<i>(399.074,00)</i>	<i>(345.755,00)</i>
Créances sur l'Assurance Dépendance	8.739.665,93	4.203.276,14
Créances sur le Fonds National de la Solidarité	194.722,65	214.557,87
	14.071.793,74	9.216.428,23

L'intégralité de ces créances présente une durée résiduelle inférieure à 1 an.

En 2017, la majeure partie des factures relatives à l'exercice 2017 ont été soumises à l'Assurance Dépendance et l'Assurance Dépendance a émis la majeure partie des décomptes finaux relatifs à l'exercice 2017. La créance de 8.739.665,93 (2016: 4.203.276,14) représente les montants estimés à recevoir par l'Établissement et qui ne sont pas encore soumis à l'Assurance Dépendance, les montants ayant fait l'objet du décompte de l'Assurance Dépendance mais n'ayant pas été reçus au 31 décembre 2017 ainsi qu'une créance au titre du mécanisme compensatoire instauré par la CNS pour compenser le recul d'activités subi en 2016 par les prestataires.

b) Créances envers des Institutions Publiques

Au 31 décembre 2017, les créances envers des institutions publiques s'élèvent à 3.640.817,28 (2016: 4.638.017,49) et sont constituées pour la majeure partie de factures prises en charge et non encore remboursées au 31 décembre 2017 par le Ministère de la Famille et de l'Intégration en relation avec la subvention d'immobilisations pour les immobilisations corporelles en cours de construction.

L'intégralité de ces créances présente une durée résiduelle inférieure à 1 an.

c) Autres créances

Au 31 décembre 2017, les autres créances présentent une durée résiduelle inférieure à 1 an pour un montant total de 86.051,27 (2016: 58.518,92).

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2017
(exprimé en EUR)
(suite)

6 Capitaux propres

a) Capital souscrit

L'Établissement a été créé avec effet au 1er janvier 1999 avec une dotation en capital de 7.883.709,33 correspondant à la valeur nette des éléments apportés à celui-ci et constatés dans le bilan d'ouverture. La dotation en capital pour l'établissement public « Centres de gériatrie », correspondant aux apports de l'État effectués lors de la création de celui-ci, s'élevait à 1.804.880,13 (Note 1).

Au 31 décembre 2017, la dotation en capital s'élève à 9.688.589,46 (2016 : 9.688.589,46).

b) Autres réserves

Le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion du 22 avril 2004, de constituer une réserve de 4.000.000,00 dans les comptes annuels au 31 décembre 2003. En date du 24 avril 2008, le Conseil d'Administration a décidé de rajouter à cette réserve la somme de 6.000.000,00 comme fonds de roulement pour assurer certains préfinancements lors des phases de construction de nouveaux projets.

La dotation à cette réserve est faite par allocation de résultats reportés.

7 Subventions

a) Subventions d'investissement en capital

Les subventions d'investissements ont évoluées de la façon suivante pendant l'année :

Subventions d'investissements

Subventions d'investissements au début de l'exercice	82.199.791,43
Entrées de subventions d'investissements au cours de l'exercice	-
Sorties de subventions d'investissements au cours de l'exercice	-
Subventions d'investissements à la fin de l'exercice	82.199.791,43

Amortissement de subventions d'investissements

Amortissement de subventions d'investissements au début de l'exercice	(13.217.889,06)
Amortissement de subventions d'investissements de l'exercice	(3.841.942,42)
Amortissement des sorties de subventions d'investissements de l'exercice	-
Amortissement de subventions d'investissements à la fin de l'exercice	(17.059.831,48)

Valeur nette comptable des subventions d'investissements au début de l'exercice	68.981.902,37
--	----------------------

Valeur nette comptable des subventions d'investissements à la fin de l'exercice	65.139.959,95
--	----------------------

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2017
(exprimé en EUR)
(suite)

b) Subventions Fondation Aide et Assistance aux Personnes Âgées

Au cours de l'exercice 2000, l'Établissement a reçu un montant total de 5.730.421,87 de la part de la Fondation Aide et Assistance aux Personnes Âgées (la « Fondation »), dont la majeure partie suite à une décision gouvernementale du 17 août 1999 et une autre partie suite à la décision du Conseil d'Administration de la Fondation du 26 septembre 2000 d'attribuer le boni de liquidation de la Fondation à l'Établissement. En contrepartie, l'Établissement a l'obligation d'accorder priorité d'admission aux personnes qui ont subi des souffrances particulières pendant la Deuxième Guerre Mondiale.

L'intégralité des fonds a été investie, au profit des personnes âgées, dans la construction et la rénovation profonde des bâtiments au Centre du Rham. Les investissements de construction et/ou de rénovation du Centre Rham étant achevés, les subventions y afférentes sont amorties en fonction de la durée de vie des biens auxquels ils se rapportent.

Les intérêts reçus sur les placements en banque de ces subventions ont été enregistrés durant les années antérieures dans le compte de profits et pertes sous la rubrique « Autres intérêts et autres produits financiers ». Face à l'avancement des travaux de rénovation du Centre du Rham et dans le contexte des accords entre l'Établissement et la Fondation, le Conseil d'Administration a décidé d'enregistrer ces intérêts au bilan sous la rubrique « Comptes de régularisation » et de les amortir en ligne avec les subventions. En conséquence, en 2012 l'Établissement a enregistré une charge exceptionnelle à hauteur de 2.115.003,58 représentant les intérêts courus sur ces subventions depuis leur attribution en 1999 respectivement 2000 et jusqu'au 31 décembre 2011.

Ensemble avec les intérêts des années 2012 à 2014, qui s'élèvent à 21.385,48, les intérêts cumulés de 2.136.389,06 ainsi que la subvention de 5.730.421,87 sont amortis à partir de l'année 2014. En 2017, l'Établissement a comptabilisé un amortissement de subvention d'investissement en capital de 314.673,00 (2016: 314.673,00) au compte de profits et pertes sous le poste « Autres produits d'exploitation ». En conséquence, le cumul d'amortissements au 31 décembre 2017 s'élève à 1.127.578,00 (2016: 812.905,00).

8 Provisions

a) Provisions pour grosses réparations

Conformément à l'article 17 de la Loi, l'État prend en charge pendant dix ans, à partir du 1er janvier 1999, le coût de la construction, de l'aménagement, des transformations et des extensions des structures dont la gestion incombe à l'Établissement de par la Loi selon les conditions et modalités d'une convention entre l'Établissement et l'État représenté par le Ministère de Tutelle et le Ministère des Finances. Cette convention a été dûment adoptée par le Gouvernement en conseil dans sa réunion du 31 mars 2000 et signée par les parties contractantes le 6 avril 2000 avec effet au 1er janvier 1999. Elle est reconduite tacitement à son terme pour une durée de deux ans chaque fois.

Dans la loi budgétaire de l'État pour l'année 2008 respectivement 2018, l'État a renouvelé son engagement de prendre en charge le coût de la construction, de l'aménagement, des transformations et des extensions des structures dont la gestion incombe à l'Établissement pour une période de 10 ans chaque fois, à partir du 1er janvier 2009.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2017
(exprimé en EUR)
(suite)

8 Provisions (suite)

Dans ce contexte, l'Établissement enregistre des provisions destinées à couvrir les dépenses afférentes aux réparations et entretiens importants pour les immeubles qui lui sont affectés par la Loi et qui ne sont pas susceptibles d'être prises en charge par l'État à partir du 1er janvier 2029.

Le montant de ces provisions avait été déterminé par le Conseil d'Administration, sur base des résultats d'une analyse détaillée des besoins prévisibles en matière de grosses réparations. À cette fin, le Conseil d'Administration avait chargé en 2012 un bureau d'études de revoir la méthode de calcul des provisions pour grosses réparations en vue de déterminer avec la plus grande précision possible le montant des provisions à comptabiliser à cet effet.

En 2008, le Conseil d'Administration a décidé d'adapter la constitution des provisions aux aides financières étatiques usuelles appliquées actuellement par l'État luxembourgeois pour ce domaine d'activité, de 70 % à 30 % du coût.

Ces provisions sont ajustées chaque année afin de refléter avec le plus de précision possible les dépenses prévisibles afférentes aux grosses réparations qui ne sont pas susceptibles d'être prises en charge par l'État.

La dotation annuelle pour 2017 s'élève à 1.655.040,00 (2016: 1.587.992,00).

b) Provisions pour impôts

Les provisions pour impôts ont évolué de la façon suivante pendant l'année :

	2017	2016
Balance au 1er janvier	6.510.000,00	3.168.400,00
Dotations de l'exercice	4.760.000,00	4.890.000,00
Reprises de l'exercice		(1.548.400,00)
Total	11.270.000,00	6.510.000,00

c) Autres provisions

Au 31 décembre 2017 les autres provisions s'élèvent à 10.997.359,83 (2016: 11.478.854,59) et se composent principalement de provisions pour couvrir un risque potentiel de remboursement de certains actes liquidés et contestés par l'Assurance Dépendance relatifs aux années 2013 à 2017 pour un montant de 6.307.100,00 (2016: 7.494.300,00) ainsi que de provisions pour des congés non pris et autres pour un montant de 3.429.610,00 (2016: 2.879.000,00).

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2017
(exprimé en EUR)
(suite)

8 Provisions (suite)

La dotation de l'année 2017 s'élève à 270.900,00 (2016: 453.700,00) et concerne les provisions pour couvrir le risque potentiel de remboursement, tel que mentionné ci-dessus de l'exercice 2017.

De plus l'Établissement a réajusté la provision de l'exercice 2012 pour un montant de 254.851,18 subséquent à la réception du décompte final de l'Assurance Dépendance en 2017 et réévaluée les provisions pour les exercices 2013 à 2016 pour un montant de 183.700,00 sur base du décompte final de l'Assurance Dépendance portant sur l'exercice 2012 reçu en 2017. Ces montants sont comptabilisés au compte de profits et pertes en diminution du poste « Chiffre d'affaires net ».

Une reprise de provision de 1.386.948,82, liées aux remboursements effectués en 2017 par rapport au décompte reçu en 2017 pour l'exercice 2012 a été comptabilisé au crédit du poste « Créances résultants de ventes et de prestations de services ».

En conséquence, cette provision a évolué de la façon suivante pendant l'année :

	2017	2016
Balance au 1er janvier	7.494.300,00	8.931.149,15
Dotations de l'exercice	454.600,00	453.700,00
Reprises de l'exercice	(1.641.800,00)	(1.890.549,15)
Total	6.307.100,00	7.494.300,00

Comme les discussions entre l'Établissement et la CNS sont actuellement encore en cours, la provision pour les exercices 2013 à 2017 a été calculée sur les mêmes bases que pour les exercices 2000 à 2012. Le Conseil d'Administration estime que cette provision est adéquate et suffisante pour couvrir le risque potentiel de remboursement.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2017
(exprimé en EUR)
(suite)

9 Dettes

a) Dettes envers des établissements de crédit

	2017			2016				
	Moins d'un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total	Moins d'un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Emprunts liés aux constructions achevées								
Participation propre	1.026.491,32	3.454.947,93	10.312.583,62	14.794.022,87	1.016.726,97	4.480.904,85	10.313.255,89	15.810.887,71
Lignes de crédits liées aux constructions en cours								
Participation Ministère de la Famille et de l'Intégration	-	-	-	-	-	-	-	-
Participation propre	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	1.026.491,32	3.454.947,93	10.312.583,62	14.794.022,87	1.016.726,97	4.480.904,85	10.313.255,89	15.810.887,71

Les emprunts liés aux constructions achevées se rapportent au CIPA Niedercorn, à la Résidence seniors à Troisvierges et aux maisons de soins à Vianden et Diekirch.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2017
(exprimé en EUR)
(suite)

9 Dettes (suite)

b) Dettes envers des clients

Au 31 décembre 2017, le total des dettes envers des clients s'élève à 3.928.524,07 (2016: 3.880.827,92). Ces dettes se composent principalement de garanties payées par les clients. L'intégralité de ces dettes présente une durée résiduelle supérieure à 1 an.

c) Dettes sur achats et prestations de services

Au 31 décembre 2017, le total des dettes sur achats et prestations de services s'élève à 7.271.030,21 (2016: 3.991.808,48). L'intégralité de ces dettes présente une durée résiduelle inférieure à 1 an.

d) Dettes envers des Institutions Publiques

Au 31 décembre 2017, le total des dettes envers des Institutions Publiques s'élève à 3.505.607,81 (2016: 889.113,10). Ces dettes se composent principalement de rémunérations et salaires avancés par l'Etat pour compte des fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat non encore remboursés par l'Établissement. L'intégralité de ces dettes présente une durée résiduelle inférieure à 1 an.

e) Autres dettes

e.1) Dettes fiscales

Au 31 décembre 2017, le total des dettes fiscales s'élève à 1.776.303,35 (2016: 1.867.200,74). L'intégralité de ces dettes présente une durée résiduelle inférieure à 1 an.

e.2) Dettes au titre de la sécurité sociale

Au 31 décembre 2017, le total des dettes au titre de la sécurité sociale s'élève à 2.306.526,05 (2016: 2.450.523,08). L'intégralité de ces dettes présente une durée résiduelle inférieure à 1 an.

e.3) Autres dettes

Au 31 décembre 2017, le total des autres dettes s'élève à 165.112,97 (2016: 4.151.334,06). L'intégralité de ces dettes présente une durée résiduelle inférieure à 1 an.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2017
(exprimé en EUR)
(suite)

10 Chiffre d'affaires net

Pour l'exercice 2017, le montant net du chiffre d'affaires de 146.436.853,33 (2016: 143.507.189,43), se compose comme suit :

	2017	2016
Recettes provenant des clients dont une partie du Fonds National de Solidarité	58.991.187,37	57.032.143,02
Recettes provenant de l'Assurance Dépendance	84.972.255,41	81.862.600,81
Ajustements nets des recettes provenant de l'Assurance Dépendance	(1.959.748,82)	(126.959,15)
Recettes provenant de la Caisse Nationale de Santé	4.433.159,37	4.739.404,75
Total	146.436.853,33	143.507.189,43

Recettes provenant de l'Assurance Dépendance et de la Caisse Nationale de Santé (CNS)

La plupart de ces recettes se base sur des décomptes finaux établis par l'Assurance Dépendance et la CNS pour les exercices 2016 et 2017 (Note 5).

11 Autres produits d'exploitation

Au 31 décembre 2017 et pour l'année se terminant à cette date, les autres produits d'exploitation s'élèvent à 9.589.210,32 (2016: 7.525.139,59) et se composent principalement d'amortissements de subventions d'investissements en capital (Note 7).

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2017
(exprimé en EUR)
(suite)

12 Frais de personnel

Au 31 décembre 2017 et pour l'année se terminant à cette date, les frais de personnel s'élèvent à 100.485.463,62 (2016: 100.512.611,97) et se présentent comme suit :

	2017	2016
Salaires et traitements	88.420.602,88	87.219.300,13
Charges sociales	12.065.040,74	13.293.311,84
couvrant les pensions	6.392.555,89	6.256.739,55
Autres charges sociales	5.672.484,85	7.036.572,29
Total	100.485.463,62	100.512.611,97

Au 31 décembre 2017, l'Établissement employait personnes 1.865 (2016: 1.866), incluant les fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat.

13 Autres engagements et hors bilan

En date du 22 décembre 2008, l'Établissement a signé un contrat de bail emphytéotique avec l'Administration Communale de Vianden. La durée de l'engagement a été fixée à 50 ans avec possibilité de prolongation sur 99 ans. Le montant total de la redevance annuelle est de 12.503,98.

En date du 29 juillet 2010, l'Établissement a signé un contrat de bail emphytéotique avec l'Administration Communale de Diekirch. La durée de l'engagement a été fixée à 49 ans avec possibilité de prolongation sur 98 ans. Le montant total de la redevance annuelle est de 5.500,00.

Au 31 décembre 2017, l'Établissement est engagé pour un montant de 898.325,65 (2016: 1.574.008,55) en relation avec des contrats de leasing suite à l'externalisation de la gestion de son parc automobile en 2012. La durée de chaque engagement est de 5 ans.

L'Établissement a également émis une garantie bancaire de 1.500,00 en faveur du Ministère du Travail et de l'Emploi.

SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées »

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2017
(exprimé en EUR)
(suite)

14 Projets de constructions

Au 31 décembre 2017, le montant total des projets que l'Établissement est en train d'étudier en relation avec les constructions futurs a été évalué par les responsables de l'Etablissement à 233.086.014,44 (2016: 228.560.709,85).

Le financement des projets se présentent comme suit :

	2017		2016	
	Subventions d'investissements	Participation propre	Subventions d'investissements	Participation propre
Total	Total		Total	
Projets en phase de planification	209.421.555,58	23.664.457,85	205.355.691,22	23.205.018,63
	233.086.013,44		228.560.709,85	

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2017
(exprimé en EUR)
(suite)

15 Honoraires du Réviseur d'entreprises agréé

Les honoraires d'audit encourus en 2017 au titre de la révision des comptes annuels s'élèvent à 27.500,00 (2016: 27.150,00) hors TVA.

16 Evènements postérieurs à la clôture

Il n'existe pas d'évènements significatifs postérieurs à la clôture.